



Fiche d'inscription DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Coordination de projets



Photo
d'identité

Identification du candidat *(remplir en lettres capitales)*



Nom de naissance :

Nom d'usage (épouse) :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse : N°

Voie :

Code Postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Mail :

Situation par rapport à l'emploi : ☐ Salarié(e) ☐ Etudiant(e) ☐ Sans emploi

☐ Demandeur d'emploi - N° identifiant :

Diplômes

(joindre obligatoirement la copie du diplôme)

☐ Diplômes (hors animation) :

☐ BAFA : en cours ☐ diplômé ☐ BAFD : en cours ☐ diplômé

☐ Diplômes dans l'animation (CQP, BAPAAAT, CPJEPS, BEATEP, BPJEPS, DEFA...)

Indiquer la spécialité :

☐ UC du DEJEPS déjà obtenues *(fournir les justificatifs)* :

Financement de la formation

☐ Parcours complet

☐ Parcours partiel : cochez les Blocs ☐ BC1 ☐ BC2 ☐ BC3 ☐ BC4

Précisez votre mode de financement ou de cofinancement de la formation :

☐ OPCO – Contrat de professionnalisation

☐ CPF de transition

☐ OPCO – Contrat d'apprentissage

☐ CPF : Précisez le montant.

☐ OPCO – Pro A

☐ France Travail

☐ Employeurs (plan de développement des compétences)

☐ Personnel

☐ Autre, précisez :

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Cocher le cas dont vous relevez et fournir obligatoirement les pièces justificatives.

- ☐ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire des certifications professionnelles.
- ☐ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ancien niveau 3), enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- ☐ Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois.
- ☐ Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 1600 heures minimum.

ET

- ☐ Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de prévention et Secours Civiques (PSC)
- ☐ Attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Vous êtes en situation de handicap

Vous avez entre 15 et 20 ans : *(merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)*

- | | |
|---|---|
| ☐ RQTH | ☐ Prestation de compensation du handicap (PCH) |
| ☐ Allocation d'Education d'enfant handicapé (AEEH) | ☐ Projet de scolarisation précédent (PPS) |

Vous avez plus de 20 ans : *(merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)*

- | | | |
|-------------------------------|--|--|
| ☐ RQTH | ☐ Allocation aux adultes handicapés (AAH) | ☐ Carte mobilité inclusion mention « invalidité » |
|-------------------------------|--|--|

Ou si vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à un autre titre (OETH)

- ☐ Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %
- ☐ Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- ☐ Titulaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- ☐ Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- ☐ J'autorise Ifac à effectuer un traitement informatique des données personnelles de cette fiche de collecte aux seules fins de la bonne exécution du service Formation professionnelle à l'animation.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre du RGPD, auprès de notre DPO (Délégué à la protection des données), vous pouvez le faire sur notre site Web : <http://www.ifac.asso.fr/Informations-legales>

Nom : Prénom :

Signature :

Liste des pièces à joindre

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Le présent dossier de candidature avec une photo agrafée.
- Curriculum vitae avec photo.
- Copie très lisible de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour (en cours de validité).
- Copie des diplômes. Pour les diplômes étrangers, l'attestation d'équivalence doit être délivrée par le centre ENIC NARIC FRANCE.
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de « Prévention et Secours Civiques » (PSC).
- Attestations justifiant des expériences professionnelles ou bénévoles du candidat.
- Attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.
- Frais d'inscription de 35 € non remboursables par chèque.
- Annexe 1 du présent dossier, signée (document d'information relatif à l'honorabilité du candidat).
- **Pour les salariés** : attestation de l'employeur précisant les modalités de financement de la formation.
- **Pour les demandeurs d'emploi** : avis de prise en charge ou de refus de l'ARE demandé auprès de Pôle emploi.
- Un dossier professionnel dactylographié de 6 pages minimums. **Il se compose de :**
 - 1-** La description des différentes expériences du candidat dans le domaine de l'animation, gestion de projet, responsable de secteur. Ces expériences peuvent être dans un cadre professionnel ou bénévole. **Pour chaque expérience, le candidat doit décrire :**
 - Le contexte de l'expérience : dates de l'expérience, rôle et fonction occupée, caractéristiques du public et de la structure.
 - L'ensemble des activités menées avec le public (qu'est-ce que le candidat a fait concrètement avec le public ?) La description doit être la plus précise possible. Elle doit permettre de mettre en avant les savoirs et les savoir-faire mobilisés pendant l'expérience. Les expériences de coordination sont recommandées.
 - 2-** L'explication de la motivation du candidat pour suivre la spécialité du DEJEPS choisie. Quel est le projet professionnel du candidat ? Comment la formation s'intègre dans ce projet ?

Le dossier de candidature est à envoyer par voie dématérialisée via :

<https://ifac-asso.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

ou en format papier au service Formation Professionnelle du site retenu. Liste et coordonnées ci-dessous.

Contacts

Centre National de Formation Ifac

53 rue du RP C. Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine

Sabine CANOVAS
01 46 88 10 42
sabine.canovas@dso.ifac.asso.fr

Centre de Formation Ifac Ouest

18 impasse Gaston Chavatte
85000 La Roche-sur-Yon

Mathilde BÉZIAU
07 60 67 40 78
mathilde.beziau@dso.ifac.asso.fr



Obligations d'honorabilité et de déclaration des stagiaires en formation dans les métiers de l'animation

DANS L'ANIMATION

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

- S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133- 6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : « *Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :*
 - Des atteintes à la personne ;
 - Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne ;
 - Des atteintes aux libertés de la personne ;
 - Des atteintes à la dignité de la personne. »
- S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

DÉMARCHE D'EFFACEMENT

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge. La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs (projet professionnel).

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Par ailleurs conformément au décret N°2024-643 du 28 juin 2024, toute personne souhaitant intervenir auprès de mineurs de moins de 13 ans **devra fournir à son employeur ou à sa structure d'alternance en amont de son recrutement une attestation d'honorabilité**. Vous pourrez faire cette demande d'attestation d'honorabilité via le lien suivant : <https://swll.to/pnL848>

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à : Le :

Signature :